

Burkina Faso

Groupe de travail Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS)

Termes de référence
Février 2020

Contexte et justification

L'insécurité au Burkina Faso a été en constante augmentation depuis 2015, mais depuis le début de 2019, la crise est entrée dans une nouvelle phase, avec une augmentation des attaques par des groupes armés (+800 incidents de sécurité enregistrés en 2019). Les communautés font face à des situations de violence engendrant un climat de psychose, de peur et de méfiance et un bouleversement de leur quotidien, les attaques régulières ciblant en particulier les forces de l'ordre, mais aussi les écoles, certains centres de santé, ainsi que des leaders. Dans un tel contexte, les mécanismes de résilience des populations sont mis à mal et l'impact humanitaire de cette situation est particulièrement préoccupant pour les communautés affectées par le conflit. Cette violence a à son tour contribué à alimenter des tensions intercommunautaires. La détérioration rapide de la situation a engendré une urgence humanitaire sans précédent avec des déplacements massifs de population (613,000 personnes déplacées internes en janvier 2020, Source : CONASUR) et une perturbation de l'accès aux services sociaux de base (notamment l'éducation et la santé). La crise actuelle touche principalement les cinq régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord, du Centre-Nord, du Sahel et de l'Est et les besoins humanitaires des personnes déplacées et affectées demeurent encore insuffisamment couverts bien que les organisations humanitaires présentes au Burkina Faso cherchent à renforcer leur assistance pour appuyer le Gouvernement burkinabé tout en consolidant le système de coordination humanitaire. Un besoin de coordination a notamment été relevé par de nombreux partenaires pour promouvoir le renforcement de l'offre de soins en santé mentale et la promotion du bien-être psychosocial et ce, pour plusieurs raisons parmi lesquelles :

- les répercussions de la crise sur le plan mental engendrent d'importants besoins des populations affectées en termes de santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS),
- le secteur de la SMSPS apparaît comme l'un des maillons faibles du système national (santé et action sociale),
- la diversité des acteurs et des interventions.

Une synergie des différentes interventions permettrait donc de renforcer les résultats de chacune et de couvrir au mieux les besoins des populations affectées, de manière plus stratégique. C'est ainsi qu'au vu de cette nécessité et conformément aux directives du Comité permanent inter-organisations (IASC), il apparaît nécessaire de mettre en place un groupe de travail sur la santé mentale et le soutien psychosocial (SMSPS), qui constituera un cadre de coordination et aidera à apporter aux populations la meilleure assistance en SMSPS.

1. Définitions opérationnelles

Le concept composé de **santé mentale et soutien psychosocial** décrit tout type de soutien local ou extérieur visant à préserver et/ou promouvoir le bien-être psychosocial et/ou prévenir ou traiter tout trouble mental (IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings¹).

2. Principes directeurs

Le groupe de travail SMSPS adhère aux directives du Comité permanent inter-organisations (IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings).

¹ https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_guidelines_mhpsps_french.pdf

Il s'engage à respecter les principes et valeurs de base suivants dans toutes ses activités :

- Confidentialité des informations personnelles des bénéficiaires
- Ne pas nuire
- Promotion des droits de l'homme
- Approche participative
- Impartialité et non-discrimination
- Respect du contexte culturel local
- Neutralité et égalité
- Transparence et partage d'informations

3. Objectifs

Objectif général

Le groupe de travail SMSPS vise à rassembler toutes les parties prenantes travaillant dans le domaine de la SMSPS afin d'améliorer la réponse aux besoins en SMSPS des communautés affectées par la crise au Burkina Faso et faciliter leur accès à ces services, en coordination avec les Clusters Santé et Protection avec qui il entretiendra des liens fonctionnels et techniques.

Objectifs spécifiques

- **Garantir une réponse en SMSPS efficace, coordonnée et ciblée, basée sur les besoins** et améliorer l'accès des communautés affectées aux services de SMSPS, en visant notamment à établir un lien entre les programmes d'urgence et de développement.
- **Renforcer la coordination entre les acteurs et fournir une orientation stratégique continue pour permettre une approche harmonisée**, promouvoir le respect des bonnes pratiques et des recommandations internationales, ainsi que des directives interinstitutionnelles reconnues pour le secteur de la SMSPS, le cas échéant.
- **Renforcer les compétences des partenaires sur les services SMSPS** : analyser le contexte et les pratiques locales en rapport avec la SMSPS, identifier et partager les bonnes pratiques et les lacunes et assurer la collecte, l'analyse et le partage réguliers des données relatives à la SMSPS.
- **Sensibiliser et faire le plaidoyer sur la SMSPS** : œuvrer pour une meilleure prise de conscience de l'importance de la SMSPS et une meilleure intégration de l'approche psychosociale au sein des clusters et autres groupes de coordination humanitaire et aider à mieux faire connaître les services SMSPS disponibles sur le territoire burkinabé.

4. Leadership et composition

L'organe de coordination du groupe de travail SMSPS sera composé de l'Organisation Internationale pour les Migrations, l'organisation lead, validée par les membres du groupe lors de la première réunion constitutive, Humanité et Inclusion, l'organisation co-lead, validée par les membres du groupe lors de la première réunion constitutive et les Ministères de la Santé et de la Femme, Solidarité nationale, Famille et de l'Action Humanitaire, représentant la partie gouvernementale.

Les membres de l'organe de coordination se partageront les tâches de manière égale et collaborative et seront responsables de :

- Agir en tant que points focaux pour le groupe de travail et le représenter aux plateformes de coordination pertinentes,
- Servir de lien entre le groupe de travail, les clusters et les autres groupes de travail interinstitutionnels et intersectoriels, et communiquer les informations pertinentes au groupe,
- Faciliter les réunions ordinaires du groupe, y compris la préparation de l'ordre du jour et des documents requis.

Il se composera des organisations humanitaires travaillant dans le domaine de la SMSPS (y compris la partie nationale).

Prise de décision : toute décision importante relative au groupe doit être prise de manière consensuelle entre les membres présents au moment de la prise de décision.

Les membres du groupe de travail SMSPS s'engagent à participer régulièrement aux réunions, activités et initiatives du groupe. Les membres représentent leurs organisations respectives et doivent donc connaître le mandat, les capacités, les priorités et les activités de leur organisation. Les membres participants sont responsables de :

- Informer leur organisation des orientations, des recommandations et des décisions du groupe de travail SMSPS.
- Veiller à ce que les mécanismes appropriés de partage d'informations au sein de leur propre organisation permettent la communication d'informations au groupe de travail.
- Coordonner efficacement leurs programmes et activités, en évitant les doublons et en œuvrant en faveur des bonnes pratiques au sein de leurs propres organisations.
- Partager activement les expériences et les points de vue. Contribuer au groupe de travail à travers un engagement proactif dans la répartition des tâches et des initiatives.
- Représenter les points de vue du groupe de travail SMSPS lors de la participation à des activités interinstitutionnelles et intersectorielles.

Tous les membres sont encouragés à participer et à adhérer aux points développés dans les présents Termes de Référence du groupe.

5. Activités du groupe

• Coordination générale

- Coordonner les programmes des intervenants en organisant des réunions régulières du groupe de travail pour partager les données et les informations, mettre à jour et diffuser les plans de travail et les progrès.
- Assurer la coordination avec les clusters ainsi que les autres groupes interinstitutionnels et intersectoriels afin de s'assurer que les priorités en matière de SMSPS sont représentées dans des réponses équilibrées et équitables.
- Maintenir la communication avec les ministères et leurs services décentralisés, en encourageant la participation active des acteurs étatiques concernés.
- Maintenir la communication avec les entités de coordination technique en SMSPS au niveau global.
- Mettre en place et accompagner des systèmes de coordination décentralisée dans les régions du pays, si besoin.

• Plaidoyer

- Promouvoir l'intégration du volet SMSPS en tant que question transversale dans les autres clusters et secteurs d'intervention.
- Promouvoir l'intégration des questions transversales dans le secteur SMSPS (par exemple, l'âge, le genre, l'équité, les droits, etc...).
- Partager les informations et les bonnes pratiques avec toutes les parties prenantes et plaider en faveur d'une meilleure qualité et d'un meilleur accès aux services étatiques et non-étatiques en termes de SMSPS, afin d'assurer leur pérennité.
- Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités afin de promouvoir des services publics à long terme et durables en matière de SMSPS.
- Plaider auprès de la communauté des donateurs afin d'obtenir plus de fonds pour répondre aux besoins en termes de SMSPS des communautés affectées sur tout le territoire burkinabé.

- **Évaluations, analyses et partage d'informations**
 - Recueillir et partager régulièrement les données en termes de besoins, réponses et lacunes en SMSPS, avec notamment pour but d'assurer la redevabilité vis-à-vis des populations affectées.
 - Créer et tenir à jour une cartographie de la disponibilité, de la capacité et des ressources pour la réponse en SMSPS au Burkina Faso (Qui fait quoi et où et quand ?).
 - Promouvoir la documentation et le partage des leçons apprises parmi les membres du groupe de travail.
 - Diffuser des informations pertinentes et des ressources utiles aux membres du groupe de travail.
 - Contribuer au développement du HNO/HRP et au suivi de leur mise en œuvre
 - Mettre à jour régulièrement les outils opérationnels du groupe de travail tels que définis collectivement

- **Suivi et rapportage**
 - Veiller à ce que le groupe rende compte des initiatives clés aux divers organes de coordination, y compris les secteurs de la santé, de la protection et autres ; groupes de travail inter-agences et intersectoriels, etc. Encourager les membres à rendre compte de leurs réalisations et de leurs difficultés au sein du groupe.
 - Promouvoir la collecte et la diffusion de données à des fins de planification, de suivi et de plaidoyer conjoints.
 - Reverser les informations et données demandées à des fins de rapportage aux différents Clusters, notamment aux Clusters Protection et Santé.

- **Support technique et renforcement des capacités**
 - Mettre en place une plate-forme pour le partage de support technique et de recommandations entre les membres.
 - Identifier les possibilités de développement des connaissances et des compétences dans le secteur de la SMSPS et promouvoir la formation et le renforcement des capacités des membres du groupe, des acteurs/prestataires gouvernementaux et des bénéficiaires.
 - Partager et diffuser les opportunités et les outils de formation parmi les partenaires.
 - Assurer la disponibilité et mise à jours des produits livrables du groupe de travail.

6. Cadre de travail

Des réunions seront organisées pour fournir des orientations pour répondre aux préoccupations concernant la SMSPS et, dans la mesure du possible, un soutien technique aux entités du groupe pour l'accomplissement de leurs mandats dans le contexte d'urgence actuel.

Le groupe de travail de la SMSPS se réunira régulièrement, toutes les deux semaines, dans un lieu défini, comme convenu lors de la réunion constitutive. Une invitation à la réunion avec un projet d'ordre du jour sera distribué aux membres du groupe de travail au moins trois (03) jours avant la réunion ordinaire pour donner aux membres la possibilité de suggérer des points supplémentaires et de faire les préparatifs nécessaires pour contribuer aux discussions.

Des réunions ad hoc peuvent être convoquées en fonction des urgences et/ou pour des délibérations spécifiques liées à la prise de décision.

Un projet de compte-rendu de la réunion sera diffusé une semaine au plus tard après la date de la réunion afin de garantir que les partenaires soient au courant des actions convenues et puissent les appliquer et/ou en faire le suivi.

7. Amendements

Les termes de références actuels sont est un document de travail qui peut être modifié au besoin avec l'accord de la majorité des membres. Sauf demande expresse des membres d'apporter des modifications, le présent document sera réexaminé tous les six mois pour réaffirmer les responsabilités et l'engagement des membres du groupe de travail.